



LE PLAN NORD

à l'horizon 2035



PLAN D'ACTION
2015-2020

Icebergs.

Photo de la page couverture : iStockphoto.com

Le Plan Nord et son cadre de référence sont accessibles dans
le site Internet plannord.gouv.qc.ca.

This document is also available in English.

© Gouvernement du Québec

Secrétariat au Plan Nord

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN : 978-2-550-72703-3 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-72704-0 (pdf)



100 %

MOT DU PREMIER MINISTRE



Le Plan Nord à l'horizon 2035 constitue un élément phare de la vaste opération de relance de l'économie québécoise que notre gouvernement a entreprise pour stimuler l'emploi et assurer la prospérité du Québec. Le Québec a besoin d'accroître sa richesse globale et de créer de nouveaux emplois dans l'ensemble de ses régions. Et le Plan Nord nous aidera à relever ce défi.

Nous faisons donc de la relance du Plan Nord l'une de nos priorités. Nous le faisons dans le but d'optimiser les retombées économiques dans les communautés locales et autochtones du Nord et dans toutes les régions du Québec. Nous lançons ainsi un message clair. Le Québec offre un milieu nordique exceptionnellement riche en ressources naturelles et énergétiques dont la gestion et la mise en valeur sont encadrées par un processus rigoureux, planifié et coordonné. Les règles reposent fondamentalement sur le partenariat, la participation active du secteur privé et l'accompagnement des communautés locales et autochtones.

Nous avons fait en sorte que le Plan Nord réunisse les conditions essentielles pour attirer les investisseurs d'ici et de l'extérieur intéressés par des projets de développement et de mise en valeur du potentiel économique des territoires nordiques. J'ai été à même de constater l'immense intérêt suscité par cette ouverture du Québec auprès des investisseurs étrangers lors de missions internationales que j'ai effectuées afin de promouvoir la relance du Plan Nord.

Au-delà d'assurer les conditions propices à la mise en valeur des ressources du territoire, il est essentiel de se préoccuper des conditions de vie des populations qui y résident et de répondre à leurs besoins spécifiques. Le Plan Nord prévoit un vaste éventail de mesures sociales qui contribueront à améliorer le mieux-être de ces populations.

Sur le plan environnemental, nous tenons à mettre en valeur le territoire de façon durable et responsable. La relance du Plan Nord permettra d'établir et de préciser les mesures de conservation qui visent à consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

En somme, la relance du Plan Nord permet de créer un climat favorable aux investissements qui s'effectueront sur la base des principes fondamentaux qui l'encadrent en matière de développement social et de protection de l'environnement. Il sera ainsi possible d'accroître la richesse au Québec et de soutenir la diversification de l'économie locale et régionale, et ce, au profit des populations du territoire du Plan Nord, de l'ensemble de la population québécoise et des générations à venir. Nous avons choisi de faire du Plan Nord un projet de développement harmonieux, éthique et respectueux des communautés locales et autochtones qui seront directement concernées par sa mise en œuvre.

Philippe Couillard

Premier ministre du Québec

MOT DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, MINISTRE RESPONSABLE DU PLAN NORD ET DE LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD



Le Plan Nord à l'horizon 2035 a été élaboré sur la base d'une vision et d'orientations actualisées du Nord, de ses enjeux et de son potentiel. Il prévoit que la mise en valeur de ses nombreuses ressources devra se faire avant tout au profit des populations qui habitent le territoire tout en contribuant au progrès du Québec dans sa globalité. Il tient particulièrement compte de la réalité et des besoins des communautés locales et autochtones, que ce soit en matière d'emploi, d'éducation, de santé et de services sociaux, de justice, de logement, de culture et de sécurité.

Outre les volets économique et social, celui de l'environnement constitue aussi une composante fondamentale et indissociable du Plan Nord. Il comprend des mesures concrètes en vue d'assurer la protection du milieu naturel et de la faune, la conservation de la biodiversité distinctive du Nord québécois ainsi que l'alimentation des communautés nordiques en énergies propres et novatrices. Notre intention est de veiller à ce que la mise en œuvre du Plan Nord se fasse de façon responsable dans le respect absolu des principes du développement durable.

Notre plan d'action pour les cinq prochaines années est conçu sur ces fondements. Il vise à harmoniser et à canaliser les interventions prioritaires des ministères et organismes du gouvernement engagés dans le développement du nord du Québec. Ces interventions permettront, entre autres, de faciliter l'accès au territoire, d'améliorer les infrastructures de télécommunications et d'accroître les connaissances scientifiques sur le milieu nordique. Tout est en place pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

La Société du Plan Nord coordonnera le développement du territoire en consultant l'ensemble des partenaires impliqués. Elle contribuera à une meilleure coordination des activités de tous les ministères et organismes gouvernementaux à l'œuvre dans le nord du Québec, et ce, au bénéfice des citoyens du Nord et de l'ensemble du Québec. En plus d'assurer la coordination entre tous les intervenants du Nord, elle jouera également un rôle important d'accompagnement auprès des communautés afin d'assurer une planification cohérente du développement en amont des projets.

Pour susciter un développement durable du territoire nordique, la Société du Plan Nord mettra à profit les sommes disponibles au Fonds du Plan Nord. En leur ajoutant l'ensemble des mesures financées par les différents ministères et organismes et la participation des partenaires, les interventions réalisées sur le territoire du Plan Nord devraient atteindre plus de deux milliards de dollars et créer les meilleures conditions au développement harmonieux du territoire du Plan Nord.

Avec le Plan Nord à l'horizon 2035 et son plan d'action 2015-2020, le gouvernement franchit donc une étape stratégique dans la poursuite de la démarche qu'il a amorcée en 2011 pour assurer le développement durable du Nord québécois. Nous maintenons ainsi le cap sur les orientations et les priorités d'action fondamentales du plan initial tout en proposant de nouvelles avenues novatrices adaptées au contexte actuel.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Arcand', written in a cursive style.

Pierre Arcand

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et de la région de la Côte-Nord

TABLE DES MATIÈRES

Mot du premier ministre.....	III	Carte 1 - Le territoire du Plan Nord	9
Mot du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et de la région de la Côte-Nord.....	V	Carte 2 - Le territoire du Plan Nord – Région de la Côte-Nord....	10
Introduction	7	Carte 3 - Les communautés autochtones	11
1. Le contexte de la relance du Plan Nord.....	8	Carte 4 - Les ressources et les projets en territoire nordique	21
2. Les grandes orientations	12	Carte 5 - Le territoire d'application visé par le 50 % – Portrait actuel des aires protégées (mars 2015)	33
3. La mise en valeur du potentiel économique du Nord	14	Tableau 1 - Cadre financier du Fonds du Plan Nord – 2015-2016 à 2019-2020 (en millions de dollars)	44
4. Le développement et le mieux-être des communautés locales et autochtones	22		
5. La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.....	31		
6. Les conditions de réussite.....	34		
7. Un cadre de mise en œuvre fondé sur le partenariat	38		
8. Le cadre financier	42		
Conclusion.....	46		



Chute du lac à l'Eau Claire dans le parc national de Tursujuq.
Photo: Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

INTRODUCTION

En mai 2011, le gouvernement du Québec dévoilait le Plan Nord, un ambitieux programme de développement durable et de mise en valeur des ressources du Nord québécois¹. Basé sur une vision commune et rassembleuse, ce projet d'une génération s'est traduit par la mise en place d'un des plus grands chantiers de développement économique, social et environnemental de notre époque.

En 2014, en vue de poursuivre ce grand projet de développement durable et de profiter de ses perspectives, le gouvernement a décidé de relancer le Plan Nord. Il entend en faire un des principaux axes d'intervention de la relance de l'économie du Québec, tout comme la Stratégie maritime à laquelle il est étroitement lié.

Ces deux grands axes d'intervention sont complémentaires et partagent, en partie, un territoire distinctif et certains de leurs enjeux. L'utilisation accrue de la voie maritime et des installations portuaires permettront notamment d'améliorer le flux de transport de marchandises dans le Nord québécois et de sécuriser l'approvisionnement des populations éloignées ou isolées en plus d'appuyer l'essor économique des régions.

La relance du Plan Nord se fait avec la participation des communautés locales et autochtones dans le respect des principes du développement durable, des cultures et des identités. Ses retombées seront optimisées afin qu'elles profitent à toutes les régions du Québec.

Le dévoilement du *Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020* est une étape importante dans la démarche visant à rassembler les québécois et québécoises derrière ce vaste projet de société.

Le Plan Nord actualisé constitue un cadre de référence évolutif pour les années à venir. D'autres projets émanant du milieu ou découlant de l'analyse des enjeux faite par divers ministères ou organismes du gouvernement pourront également contribuer, au fil des ans, à bonifier le présent document dans la mesure où ils s'inscrivent dans la poursuite des grandes orientations du Plan Nord.

*Le Plan Nord actualisé
constitue un cadre
de référence évolutif.*

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Plan Nord. *Faire le Nord ensemble. Le chantier d'une génération.* Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Québec, 2011, 156 p.



1. LE CONTEXTE DE LA RELANCE DU PLAN NORD

Des bases solides construites sur le chemin parcouru

La relance du Plan Nord prend appui sur le plan initial. Elle bénéficie grandement des nombreux travaux et réflexions des partenaires qui ont contribué à la réalisation du plan rendu public en 2011. Elle profite également des réflexions sur les enjeux du développement nordique qui se sont poursuivies au cours des trois dernières années.

Par son Plan Nord actualisé, le gouvernement entend s'inscrire en continuité avec l'esprit de la Déclaration des partenaires, laquelle fut signée en mai 2011.

De plus, la mise en œuvre du Plan Nord actualisé respecte et devra toujours respecter toutes les ententes conclues, tout comme les obligations du gouvernement en ce qui a trait aux Autochtones, dont l'obligation constitutionnelle de les consulter. Le gouvernement du Québec se fait un devoir de respecter ses engagements envers les Premières Nations concernées et les Inuit, de les accommoder, le cas échéant, et d'établir avec eux un partenariat selon un cadre respectueux de leurs aspirations et de leur propre réalité.

Bref, le gouvernement reprend ce grand projet là où il avait été laissé. Le Plan Nord actualisé reproduit les éléments essentiels du Plan Nord initial toujours d'actualité et les met à jour, soit en maintenant le cap sur certaines orientations et priorités d'action toujours pertinentes, soit en proposant de nouvelles avenues adaptées au contexte actuel.

Carte 1 - Le territoire du Plan Nord



Le territoire du Plan Nord et ses principales caractéristiques

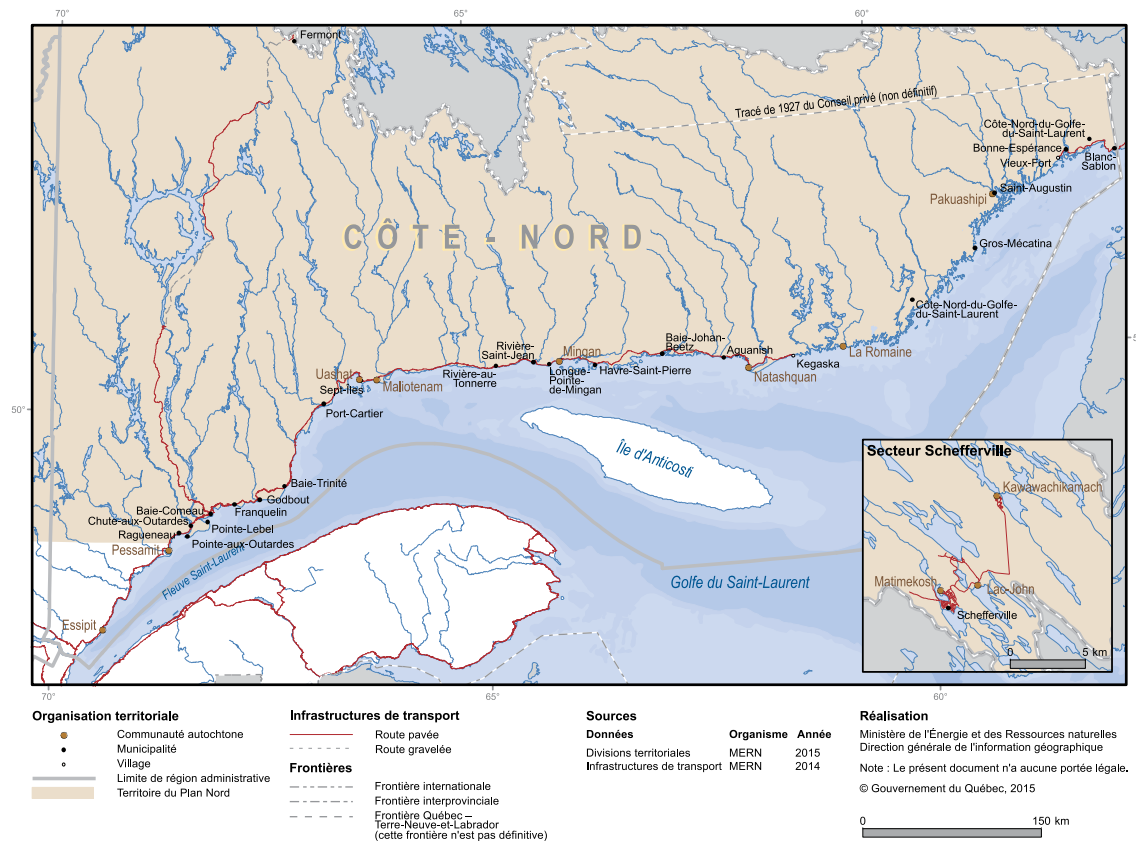
La relance du Plan Nord s'exerce sur le même territoire d'application que le Plan Nord initial, lequel s'étend au nord du 49^e parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe Saint-Laurent sur une superficie de près de 1,2 million de km², représentant 72 % de la superficie du Québec (cartes 1 et 2).

Le territoire du Plan Nord est régi en grande partie par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois².

On y compte plus de 120 000 habitants, dont le tiers est autochtone, réparti en quatre nations (inuite, crie, innue et naskapie) et résidant dans 31 communautés (carte 3), ainsi que 32 communautés non autochtones (jamésiennes, jeannoises et nord-côtières).

² Liste des ententes conclues par nation et par communauté. Secrétariat aux affaires autochtones : [En ligne] www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations_autochtones/ententes/liste_ententes_conclues.htm.

Carte 2 - Le territoire du Plan Nord – Région de la Côte-Nord



Le territoire du Plan Nord est riche en ressources naturelles :

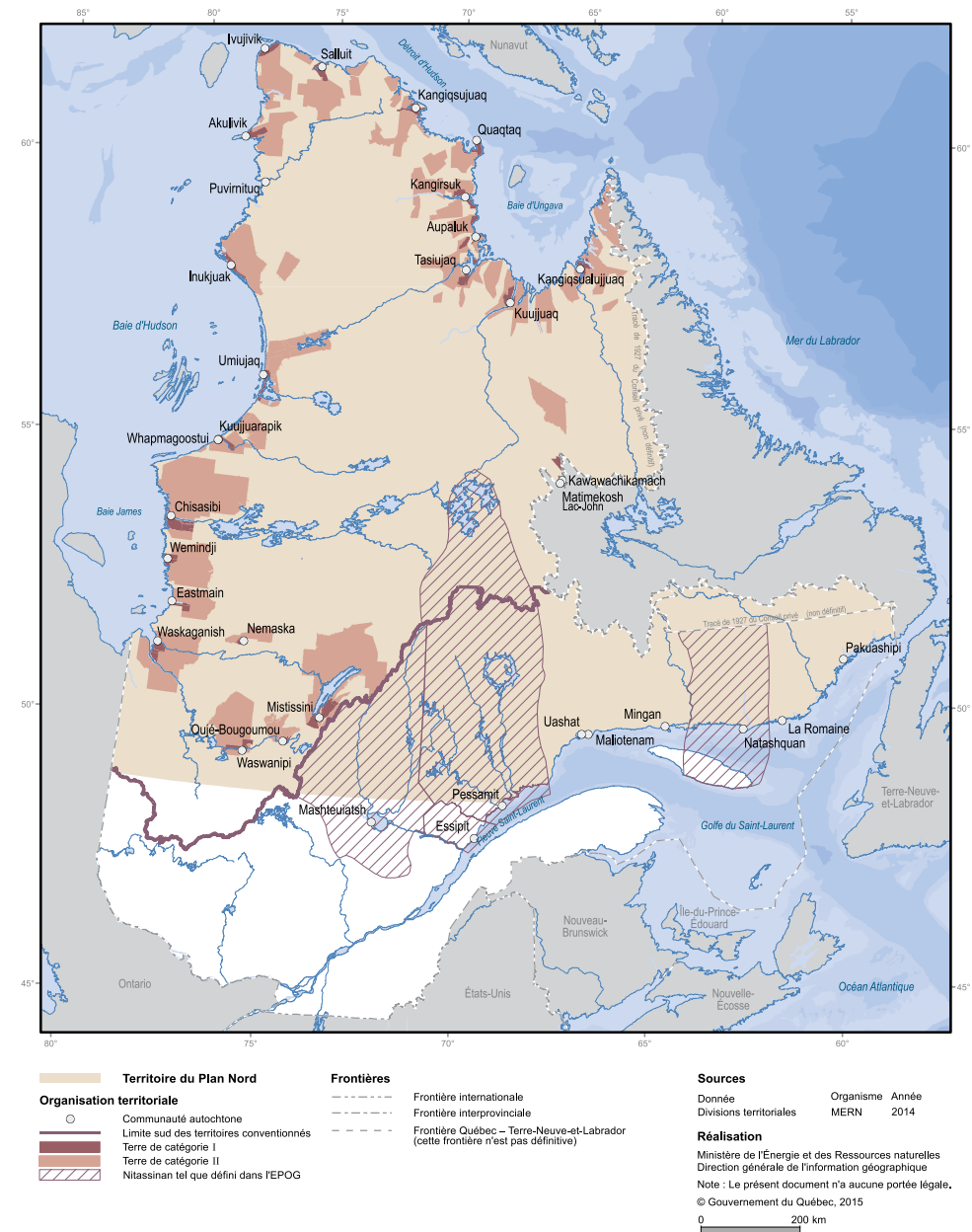
- Il renferme de nombreux gisements miniers et assure la totalité de la production québécoise de plusieurs minéraux;
- Il est couvert par plus de 200 000 km² de forêts, soit plus de la moitié des forêts exploitables du Québec;
- Il comprend plus de 75% de la capacité de production hydroélectrique installée du Québec et un important potentiel de ressources hydrauliques, éoliennes et solaires non encore exploité;
- Enfin, grâce à ses paysages, à son potentiel faunique exceptionnel et à la diversité de ses cultures locales, il a le potentiel de devenir une destination touristique de calibre mondial.

Des enjeux connus

Le territoire couvert par le Plan Nord présente plusieurs enjeux liés à ses spécificités géographiques, démographiques, sociales et environnementales. Les grands défis auxquels il faut faire face sont les suivants :

- Des ressources naturelles importantes, diversifiées, toutefois peu accessibles et localisées dans un environnement distinctif et souvent fragile qui mérite une attention particulière;
- Un immense territoire, peu peuplé, constitué de plusieurs petites communautés isolées, pour la moitié autochtones, dont plusieurs accusent un retard sur le plan des services et des conditions de vie;
- Un défi d'occupation dynamique du territoire par des populations qui participent activement au développement socioéconomique de leur milieu;
- L'acquisition de connaissances et le développement de la recherche pour assurer une meilleure planification des interventions dans le respect du milieu.

Carte 3 - Les communautés autochtones





2. LES GRANDES ORIENTATIONS

Une vision 2015-2035

À l'horizon 2035, le Plan Nord aura permis la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire, au bénéfice de ses populations et de tout le Québec, dans le cadre d'un développement durable exemplaire, selon une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.



Des principes fondamentaux

Le gouvernement veut s'assurer que la mise en valeur des ressources du Nord se fasse au bénéfice des populations qui habitent le territoire et contribue au progrès de l'ensemble du Québec. Il lui importe que le développement du territoire obtienne l'adhésion des communautés locales et autochtones, qu'il soit socialement acceptable. Il tient également à ce que cela s'inscrive dans une démarche de développement durable exemplaire qui préserve les richesses et les potentiels d'usage des ressources et du territoire du Nord pour les générations futures.

C'est pourquoi le gouvernement a établi quatre principes fondamentaux fondés sur des valeurs communes afin de baliser son action, soit :

- Un projet planifié et coordonné, qui mise sur le partenariat, l'investissement du secteur privé et l'accompagnement des communautés, notamment par la mise en place de la Société du Plan Nord;
- Une perspective de développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale;
- Une intervention gouvernementale adaptée aux réalités des communautés locales et autochtones et à l'ensemble du territoire nordique;
- Un développement harmonieux, éthique, respectueux des populations autochtones et non autochtones et soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des orientations actualisées

Sur la base de la vision à long terme qu'il s'est donnée et des principes fondamentaux qu'il a adoptés, le gouvernement a ciblé trois grandes orientations stratégiques afin de guider sa démarche et celle des partenaires :

- Mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord québécois au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec;
- Soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, tant sur le plan de la mise en valeur de leur plein potentiel que sur celui de leurs conditions de vie;
- Protéger l'environnement et préserver la biodiversité distinctive du Nord québécois en s'assurant de mettre en place des mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

*La mise en valeur
des ressources du Nord
doit se faire au bénéfice
des populations qui
habitent le territoire
et contribuer au progrès
de l'ensemble du Québec.*



3. LA MISE EN VALEUR DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU NORD

Les objectifs à l'horizon 2035

Afin de mettre en valeur le potentiel économique du Nord, le Plan Nord vise six objectifs, soit :

- Favoriser la mise en valeur responsable des ressources naturelles du Nord;
- Miser sur la diversité des ressources naturelles, notamment dans le domaine minier;
- Favoriser l'investissement privé;
- Accroître la transformation au Québec des ressources du Nord;
- Favoriser la diversification de l'économie locale et régionale, notamment en soutenant les entreprises peu importe leur taille ou leur stade de développement;
- Maximiser les retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et dans tout le Québec.

Les interventions prioritaires 2015-2020

Remettre en place un contexte propice au développement minier en misant sur la diversité des ressources

L'activité minière crée déjà de nombreux emplois sur le territoire du Plan Nord, mais pourrait en créer davantage si le contexte économique mondial était favorable. Ainsi, en plus des 12 700 emplois miniers actuels, les 17 projets miniers aux étapes de mise en valeur et du développement pourraient :

- Engendrer plus de 22 milliards de dollars d'investissements;
- Créer plus de 10 000 emplois durant la construction;
- Générer 9 730 emplois par année pendant la période d'exploitation.

En 2013, plus de 236 projets d'exploration ont été recensés sur le territoire du Plan Nord. Ces projets ne verront pas tous le jour, mais le secteur minier pourra indéniablement contribuer à la croissance économique du Québec au cours des prochaines années, dans la mesure toutefois où le contexte sera plus propice à son expansion.

La stabilité et la prévisibilité dans les conditions d'exploitation d'un gisement sont essentielles pour concrétiser les investissements requis et les retombées potentielles. C'est dans cette optique que le gouvernement a confirmé le maintien de l'application du régime d'impôt minier en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

Un potentiel à exploiter

Le territoire du Plan Nord renferme de nombreux gisements. Il assure la totalité de la production québécoise de nickel, de cobalt, des éléments du groupe du platine, de zinc, de minerai de fer et d'ilménite. Il est aussi à la source d'une part importante de la production de métaux précieux dont l'or constitue le principal élément. Le territoire du Plan Nord recèle également un potentiel énorme qui n'est pas encore exploité avec de l'apatite, du lithium, du vanadium, des diamants, du graphite (et du graphène) et des éléments de terres rares.

Des conditions à mettre en place pour concrétiser ce potentiel

L'exploitation du potentiel minier du territoire nordique nécessite la mise en place de conditions de réussite liées au besoin de se doter d'un cadre d'exploitation stable et prévisible, d'un processus transparent et ouvert, d'une offre de formation de la main-d'œuvre adaptée au secteur, d'une information géoscientifique accessible et de qualité, d'incitatifs aux investissements, ainsi que d'un partenariat accru avec les communautés autochtones. Le gouvernement verra à concilier les usages du territoire et l'acceptabilité sociale des projets reliés à l'exploitation des ressources naturelles.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR MINIER

- Acquérir des connaissances de base sur le territoire du Plan Nord, afin d'assurer le développement responsable de nos ressources minérales pour les générations actuelles et futures.
- Poursuivre le nettoyage des sites d'exploration minière sur le territoire du Nunavik selon l'entente conclue entre la Société Makivik, le Fonds Restor Action et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles; conclure des ententes similaires avec le gouvernement régional sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James et effectuer la restauration du site minier abandonné Mine Principale. Le gouvernement est également sensible aux besoins de nettoyage des autres sites non couverts par ces ententes.
- Utiliser la plate-forme de communication offerte par Québec Mines pour informer, consulter et favoriser les échanges entre les acteurs de l'industrie, le gouvernement, les décideurs régionaux et la population sur les questions entourant l'exploration minérale et l'exploitation minière.
- Dans une perspective de diversification, soutenir les projets porteurs de mise en valeur de minéraux tels que le diamant, l'apatite, l'ilménite, le graphite et les terres rares.
- Acquérir des titres de participation par l'intermédiaire du Fonds Capital Mines Hydrocarbures dans des entreprises qui exploitent des substances minérales du domaine de l'État ou qui en font la transformation au Québec.

Diversifier et valoriser les produits issus du milieu forestier et réaliser un aménagement forestier intégré

La forêt boréale est l'une des zones importantes de végétation sur le territoire du Plan Nord. Elle est constituée de peuplements d'arbres relativement denses, composés en majorité d'essences résineuses. L'épinette noire, qui en est l'espèce dominante, est notamment utilisée pour le sciage et dans la fabrication de produits d'ingénierie et de structures de résistance supérieure. Elle est aussi encore grandement recherchée pour la production de pâtes, de papiers et de cartons spécialisés.

La possibilité forestière annuelle du territoire du Plan Nord est de 11,8 millions de mètres cubes de bois, ce qui représente 39 % de la possibilité forestière des forêts du domaine de l'État. Un total de 36 usines possédant des garanties d'approvisionnement en forêt publique s'approvisionnent sur le territoire du Plan Nord et 9 d'entre elles y sont situées. Ces activités soutiennent environ 12 500 emplois.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier³, en avril 2013, le Québec dispose d'un régime forestier moderne et de calibre mondial. Celui-ci repose sur une gestion répondant aux plus hauts standards d'aménagement durable des forêts et s'inscrit parfaitement dans le déploiement d'un projet de développement durable de l'ampleur du Plan Nord.

Le nouveau régime forestier a pour effet d'accroître la participation des communautés locales et autochtones à la gestion forestière. Il définit un aménagement respectueux de l'environnement et de la diversité biologique, en plus d'élargir l'accès au bois à un grand nombre d'entreprises. Il favorise en outre la deuxième et la troisième transformation du bois, ainsi que l'émergence de projets mobilisateurs pour l'ensemble des acteurs du territoire nordique.

³ L.R.Q., c. A-18.1.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR FORESTIER

- Valoriser la biomasse forestière à des fins énergétiques pour l'industrie minière, les communautés isolées et les usines de cogénération.
- Développer le potentiel du bioraffinage par l'extraction des composantes dans la matière ligneuse.
- Mettre en place un régime collaboratif de gestion des ressources forestières sur le territoire couvert par l'entente de la Paix des braves⁴.
- Favoriser le développement d'une industrie des produits du bois performante et compétitive sur la Côte-Nord.

Poursuivre la mise en valeur du potentiel énergétique du Nord

Le Québec et l'hydroélectricité sont indissociables : il s'agit de l'un de ses principaux avantages pour affronter la compétition que les différentes organisations se livrent en matière de développement économique à l'échelle nationale et internationale. Le Québec dispose en effet de 3 % des réserves d'eau douce de la planète, dont la majorité est située sur les hauts plateaux au nord du 49^e parallèle.

⁴ Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (communément appelée la « Paix des braves »).

Les grands projets hydroélectriques ont permis au Québec de se positionner comme un chef de file de la production d'une énergie verte et renouvelable qui lui permet de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au combustible fossile.

Cette énergie propre est une des assises de l'économie de la province. En effet, le Québec, dont 97 % de la production d'électricité est d'origine hydraulique, est parmi les premiers producteurs d'hydroélectricité au monde. L'électricité est également à la base du développement industriel du Québec, en assurant un approvisionnement fiable pour l'exploitation et la transformation de plusieurs ressources naturelles présentes sur le territoire.

Si le Nord est traditionnellement reconnu pour ses grands barrages, il offre également un potentiel considérable d'énergie éolienne et de bioénergie, qui sont autant de sources d'énergies propres et renouvelables.

Des énergies propres au bénéfice des communautés

Le gouvernement entend mettre l'accent sur le développement d'énergies propres et novatrices pour l'approvisionnement des communautés isolées du territoire du Plan Nord. Il compte également sur une diversification de l'offre énergétique afin d'assurer la rétention, le développement et la diversification économique des entreprises qui s'y trouvent.

Le potentiel offert par le gaz naturel liquéfié, l'éolien et la biomasse constitue, en ce sens, un atout de taille pour les régions qui pourraient en bénéficier, notamment dans l'optique où ces différentes sources d'énergie peuvent être combinées. C'est l'occasion de développer l'énergie du nord pour le Nord.

Le gouvernement veillera à assurer également un approvisionnement stable en hydrocarbures aux municipalités de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord jusqu'à la mise en place d'une alimentation à partir d'énergies renouvelables.

L'énergie, puissant levier de développement économique

L'exploitation et la transformation des ressources naturelles sont des secteurs d'activité particulièrement énergivores. Jusqu'à 30 % des coûts d'exploitation d'une mine peuvent être reliés à l'utilisation d'énergie lorsqu'elle est contrainte d'utiliser une génératrice pour produire son électricité. L'énergie est aussi nécessaire à toutes les étapes de l'exploitation minière, du forage, du dynamitage, de l'excavation, du broyage, du transport du minerai et des déchets ainsi que de la déshydratation, de la concentration et de la fabrication de granulés. L'offre énergétique à prix concurrentiel est donc un facteur important pour attirer des investisseurs et réaliser des projets économiquement viables.

Réduire ces coûts grâce à l'apport d'énergies renouvelables tout en diminuant les émissions de GES dans des conditions extrêmes représente un défi de taille que le Québec est en voie de relever.

L'accès au gaz naturel

Le gaz naturel pourrait constituer un choix énergétique économique de transition pour les entreprises énergivores. Ces avantages permettraient également d'attirer de nouveaux investissements, notamment dans le secteur des mines sur le territoire du Plan Nord.

Malgré les avantages indéniables du gaz naturel, les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec ne sont toujours pas desservies en raison d'une demande insuffisante pour justifier les coûts importants associés à la prolongation du réseau de gazoduc de Gaz Métro à partir de Saguenay.

Le gaz naturel liquéfié constitue cependant une avenue intéressante pour répondre, en premier lieu, à la demande actuelle, puisqu'il peut être transporté par camion ou par navire.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

- Élaborer, de concert avec les intervenants concernés, la Politique énergétique du Québec 2016-2025.
- Assurer un approvisionnement électrique à des conditions compétitives pour le développement minier.
- Assurer un approvisionnement en gaz naturel à un prix compétitif pour améliorer la rentabilité des mines, réduire leurs émissions de GES, attirer de nouveaux investissements et approvisionner le Nord en gaz naturel liquéfié.
- Soutenir les projets des communautés et des entreprises hors réseaux visant à convertir la production d'énergie à partir de combustibles fossiles par des sources d'énergies renouvelables.
- Assurer un approvisionnement électrique à partir d'extensions du réseau de transport partout où cela est possible et avantageux.
- Assurer un approvisionnement stable en hydrocarbures aux municipalités de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord.

Accroître les retombées socioéconomiques des activités fauniques tout en assurant la pérennité de la ressource

Les ressources fauniques présentes sur le territoire du Plan Nord sont un élément fondamental de la biodiversité au Québec. Elles sont particulièrement importantes pour la culture, les traditions et l'alimentation des nations autochtones. Les droits reconnus à cet égard sont d'ailleurs au cœur des conventions nordiques conclues avec les Cris, les Inuit et les Naskapis en 1975 et 1978. Ces ressources offrent aussi un vif intérêt pour les activités sportives de chasse, de pêche, de piégeage et d'excursions liées à l'observation de la faune, un intérêt qui débord largement les frontières du Québec, puisqu'elles suscitent également un engouement auprès d'une clientèle internationale.

Ces activités se traduisent par des retombées économiques significatives pour les communautés locales et autochtones ainsi que pour le Québec dans son ensemble. Ainsi, en 2012, les activités de chasse, de pêche et de piégeage sur le territoire du Plan Nord ont contribué à maintenir environ 1 400 emplois dans le domaine.

En revanche, les ressources fauniques en milieu nordique sont très vulnérables au prélèvement et à la perturbation de leurs habitats. Le développement du territoire et la mise en valeur de ces ressources requièrent donc que les activités qui y sont reliées soient adéquatement encadrées pour assurer l'intégrité et la pérennité des populations fauniques. La protection des habitats et l'ensemble des enjeux liés à la conservation des populations fauniques doivent être considérés avec attention. Il importe de tenir compte notamment de la situation préoccupante des troupeaux de caribous migrateurs du nord québécois pour lesquels un déclin démographique est observé depuis les dernières années.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR FAUNIQUE

- Mettre en œuvre un programme d'aide financière quinquennal visant à favoriser l'acquisition de connaissances, le développement et la mise en valeur des ressources fauniques et la participation des communautés locales et autochtones.
- Identifier le potentiel et les enjeux fauniques par des activités de recherche appliquée.
- Soutenir l'élaboration et l'offre de programmes de formation en protection de la faune adaptés aux communautés autochtones.

Favoriser le développement du tourisme en mettant en valeur le caractère distinctif du territoire

La Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle, lancée en novembre 2011 dans le cadre du Plan Nord, vise à faire du Nord une destination de classe mondiale qui procure une expérience touristique, authentique, exceptionnelle et sécuritaire, alliant la cohabitation des communautés locales et autochtones et le respect de la nature dans une perspective de développement entrepreneurial et d'enrichissement collectif⁵.

Élaborée en concertation étroite avec les partenaires des régions concernées, cette stratégie a une portée de dix ans. Elle prévoit générer des investissements totaux de 70 millions de dollars dans les régions nordiques du Québec de la part des gouvernements et du secteur privé. Ces investissements et les efforts de structuration déployés à cet effet devraient permettre de faire passer les dépenses annuelles des touristes dans le Nord de 82 à 140 millions de dollars à l'horizon 2021.

Jusqu'à maintenant, le programme d'aide financière au développement touristique au nord du 49^e parallèle a permis de soutenir 48 projets dont le coût total est estimé à plus de 70 millions de dollars.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR TOURISTIQUE

- Soutenir le développement de projets touristiques structurants au nord du 49^e parallèle.
- Appuyer les gestionnaires d'entreprises touristiques afin d'améliorer leurs compétences et celles de leur main-d'œuvre.
- Élaborer des outils de commercialisation compatibles avec l'image de marque du Québec.
- Acquérir des connaissances stratégiques sur le tourisme nordique.
- Favoriser la mise en place de maisons touristiques régionales multifonctionnelles.
- Diversifier les activités des pourvoies du Nord.

⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle — Cultures et espaces à découvrir*. Ministère du Tourisme, Québec, 2011, 36 p. [En ligne] [www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/brochures/Brochure-36%20p.pdf]

Élaborer et mettre en place un modèle bioalimentaire nordique durable en misant sur le potentiel du territoire

L'économie et l'emploi dans plusieurs communautés nordiques côtières ont longtemps reposé sur l'exploitation d'un certain nombre d'espèces marines telles que la morue et le poisson de fond, dont les stocks ont décliné. Ces collectivités ont maintenant le défi de trouver des débouchés pour d'autres espèces marines moins exploitées, d'adopter des pratiques de pêche davantage écoresponsables et de diversifier l'utilisation de leurs infrastructures vers l'agroalimentaire.

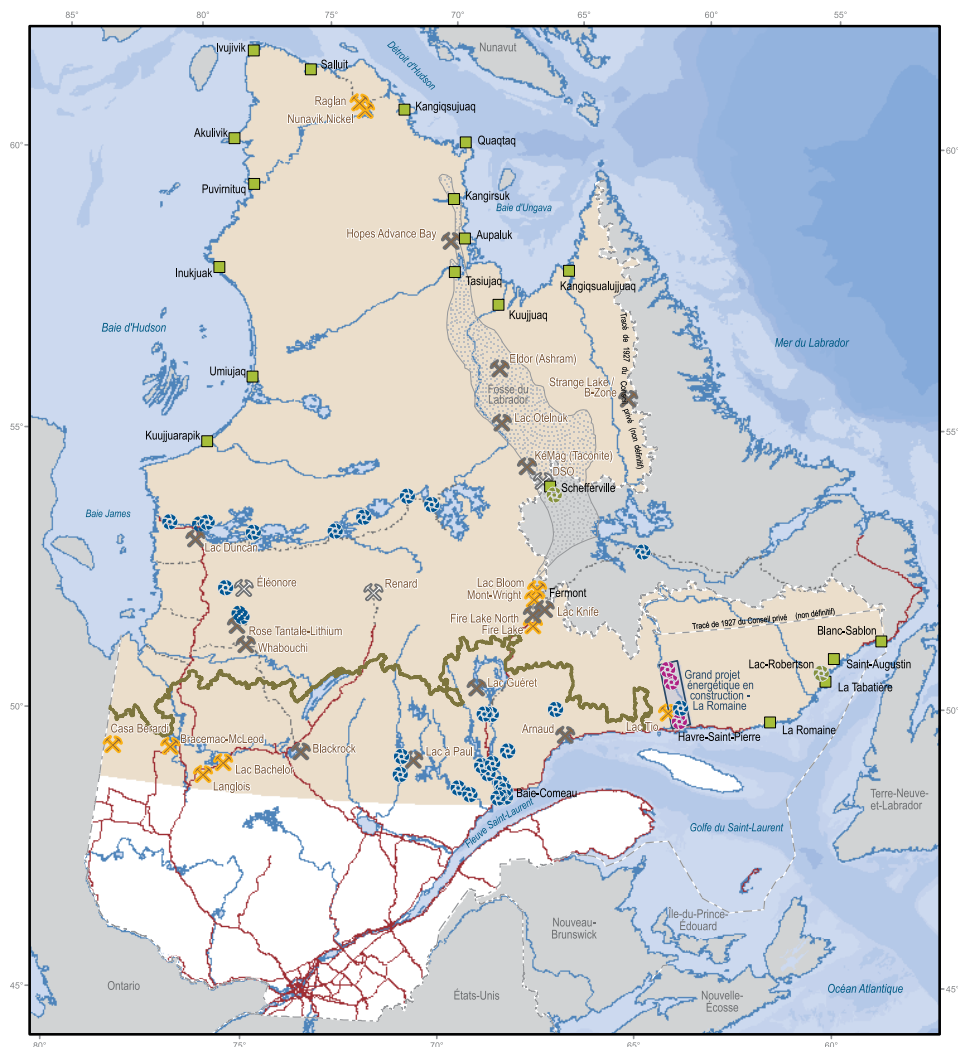
Le Nord se distingue déjà par la production d'un certain nombre de produits de la mer comme les crevettes nordiques et le crabe des neiges. On y fait également la cueillette de champignons sauvages et d'autres produits forestiers non ligneux servant à de multiples usages commerciaux, comme les additifs alimentaires, les huiles essentielles et les produits ornementaux. Les petits fruits nordiques, comme le bleuet, l'airelle du Nord et la chicoutai, dont certains sont riches en substances bénéfiques pour la santé, constituent également un élément typique de la production bioalimentaire des territoires nordiques. Des entreprises se développent dans le Nord pour les transformer et les mettre en marché dans leur région ou dans des créneaux de marchés nationaux et internationaux.

Par ailleurs, le coût élevé des aliments dans le Nord en raison notamment des frais de transport, associé à certaines lacunes sur le plan de leur qualité, de leur diversité, de leur salubrité et de leur valeur nutritive, a des répercussions sur la santé et l'espérance de vie des populations nordiques. Cela milite en faveur du développement d'une production agricole, de la transformation et de la distribution des aliments à l'échelle locale.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

- Fournir un appui adapté aux collectivités locales et autochtones isolées qui investissent en vue d'augmenter la production locale d'aliments pour réduire leur dépendance et le coût élevé d'alimentation. Par exemple, appuyer les initiatives d'implantation de cultures sous abris (serres, tunnels, etc.).
- Appuyer le développement des filières des petits fruits nordiques et des produits forestiers non ligneux.
- Outiller les collectivités locales et autochtones pour l'implantation et la surveillance de l'application de bonnes pratiques en salubrité des aliments à tous les niveaux (production, transformation, restauration et vente au détail).

Carte 4 - Les ressources et les projets en territoire nordique



<p>Territoire du Plan Nord</p> <p>Centrales en réseau autonome</p> <ul style="list-style-type: none"> Hydraulique Thermique (diesel) <p>Centrales hydrauliques de 50 MW et plus</p> <ul style="list-style-type: none"> en exploitation en construction <p>Ressources minières</p> <ul style="list-style-type: none"> Mine active Projet de mine en développement Projet de mine en mise en valeur 	<p>Ressource forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> Limite nordique des forêts attribuables <p>Infrastructures de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Route pavée Route gravelée <p>Frontières</p> <ul style="list-style-type: none"> Frontière internationale Frontière interprovinciale Frontière Québec Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive) 	<p>Sources</p> <p>Données</p> <table border="0"> <tr> <td>Centrales</td> <td>Hydro-Québec</td> <td>2014</td> </tr> <tr> <td>Divisions territoriales</td> <td>MERN</td> <td>2015</td> </tr> <tr> <td>Infrastructures de transport</td> <td>MERN</td> <td>2014</td> </tr> <tr> <td>Ressource forestière</td> <td>MERN</td> <td>2014</td> </tr> <tr> <td>Ressources minières</td> <td>MERN</td> <td>2014</td> </tr> </table> <p>Organismes</p> <table border="0"> <tr> <td>Hydro-Québec</td> <td>2014</td> </tr> <tr> <td>MERN</td> <td>2014</td> </tr> <tr> <td>MERN</td> <td>2015</td> </tr> <tr> <td>MERN</td> <td>2014</td> </tr> <tr> <td>MERN</td> <td>2014</td> </tr> <tr> <td>MERN</td> <td>2014</td> </tr> </table> <p>Réalisation</p> <p>Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Direction générale de l'information géographique</p> <p>Note : Le présent document n'a aucune portée légale. © Gouvernement du Québec, 2015</p>	Centrales	Hydro-Québec	2014	Divisions territoriales	MERN	2015	Infrastructures de transport	MERN	2014	Ressource forestière	MERN	2014	Ressources minières	MERN	2014	Hydro-Québec	2014	MERN	2014	MERN	2015	MERN	2014	MERN	2014	MERN	2014
Centrales	Hydro-Québec	2014																											
Divisions territoriales	MERN	2015																											
Infrastructures de transport	MERN	2014																											
Ressource forestière	MERN	2014																											
Ressources minières	MERN	2014																											
Hydro-Québec	2014																												
MERN	2014																												
MERN	2015																												
MERN	2014																												
MERN	2014																												
MERN	2014																												





4. LE DÉVELOPPEMENT ET LE MIEUX-ÊTRE DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES

Les objectifs à l'horizon 2035

Afin de mettre à profit le dynamisme des populations locales et autochtones et de s'assurer qu'elles bénéficient au maximum de la mise en valeur du potentiel économique du Nord, le Plan Nord vise les objectifs suivants :

- Approfondir la réflexion en matière d'occupation du territoire nordique;
- Accompagner les communautés locales et autochtones dans leurs démarches de planification et de structuration de leur développement;
- Favoriser la formation et la rétention de la main-d'œuvre en milieu nordique;
- Accroître le taux et le niveau de scolarisation au sein des communautés nordiques;
- Répondre plus adéquatement aux besoins sociaux des populations locales;
- Assurer le développement culturel des communautés nordiques et mettre en valeur le patrimoine culturel des communautés locales et des nations autochtones;
- Consolider l'offre de service aux familles et aux aînés vivant dans les communautés locales et autochtones en soutenant les solutions innovantes et concertées.

Les interventions prioritaires 2015-2020

Faire en sorte que le développement du Nord bénéficie concrètement aux communautés locales et autochtones

Les projets de développement liés au Plan Nord offrent plusieurs perspectives aux communautés locales et autochtones afin d'améliorer leur qualité de vie, de consolider leur sentiment d'appartenance et de fierté collective et de maintenir les jeunes dans leur milieu.

Elles présentent en même temps des défis importants afin que les résidents puissent profiter pleinement des emplois générés par ces projets et gérer adéquatement les effets structurants qu'ils entraînent sur le tissu social, la culture, l'aménagement du territoire et les infrastructures publiques.

L'arrivée de nouvelles entreprises et de nouveaux résidents, dont de nouvelles familles, peut également susciter le développement d'espaces industriels, commerciaux et résidentiels et, par conséquent, des besoins supplémentaires en infrastructures municipales et en services de tout type, notamment au regard des jeunes et des aînés.

Pour faire face à ces défis, il importe de développer des outils de planification adaptés aux réalités des territoires nordiques. Il faut également s'assurer que les communautés locales et autochtones disposent de ressources adéquates pour vitaliser davantage leur territoire, bien gérer le développement et ainsi bénéficier concrètement des retombées qui y sont associées.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS ET DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- Documenter les questions relatives à la mobilité du navetage aéroporté (*fly-in/fly-out* ou FIFO) au regard des entreprises, des travailleurs et des collectivités notamment de la Côte-Nord.
- Poursuivre l'accompagnement des communautés dans leurs démarches pour s'adapter aux changements, accueillir le développement et en bénéficier.
- Poursuivre la mise en œuvre du volet 4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) qui vise à permettre aux municipalités de réaliser des projets d'infrastructures afin de répondre à des besoins de développement prioritaires.
- Soutenir l'engagement social des entreprises.

Former un plus grand nombre de travailleurs spécialisés pour répondre aux besoins liés aux projets de développement sur le territoire du Plan Nord

La mise en œuvre du Plan Nord constitue un défi inédit pour le Québec en matière de développement, d'attraction, d'intégration et de rétention de la main-d'œuvre. La formation générale, professionnelle et technique constitue, dans cette optique, une composante essentielle du développement économique du Nord québécois. Les personnes qui habitent le territoire seront appelées à acquérir et à développer les compétences requises, afin de maximiser leurs possibilités d'intégration au marché du travail.

L'offre de formation professionnelle et technique disponible et accessible aux populations est toutefois limitée et pourrait être mieux adaptée aux besoins locaux de main-d'œuvre. En effet, cette situation contraint un nombre important de jeunes à quitter leur lieu de résidence afin d'aller étudier dans les centres urbains situés plus au sud. Pour certains, notamment chez les Autochtones, cette contrainte réduit considérablement l'accessibilité aux études et à la formation.

Des efforts doivent être également déployés afin de faciliter la formation, l'intégration et le maintien des femmes et des Autochtones dans plusieurs emplois à forte valeur ajoutée, le tout s'inscrivant dans le cadre des engagements du gouvernement en matière d'accès et d'égalité en emploi.

En outre, malgré les efforts entrepris en éducation et en formation professionnelle sur le territoire du Plan Nord, les besoins en main-d'œuvre spécialisée sont si grands que le nombre de finissants des centres de formation professionnelle présents sur le territoire ne peuvent y répondre à eux seuls. Cela met en évidence l'importance de mettre en place une offre de formation professionnelle et technique attrayante et adaptée aux besoins des territoires nordiques.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE MAIN-D'ŒUVRE

- Attirer, recruter et retenir la main-d'œuvre au moyen de l'offre du site Internet Placement en ligne, de la tenue de foires de l'emploi et de salons de la main-d'œuvre ainsi que d'un accès à des répondants associés au Plan Nord capables d'informer et de soutenir les personnes à la recherche d'un emploi.
- Favoriser l'embauche régionale dans la construction en révisant les régions de placement dans l'industrie de la construction pour la région Nord-du-Québec.
- Produire et diffuser de l'information sur le marché du travail.
- Assurer la formation de la main-d'œuvre par le recours à de l'information sur le marché du travail visant à améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre ainsi qu'à des mesures d'aide à l'emploi.
- Intensifier les liens avec les communautés autochtones au moyen du maintien, par Emploi-Québec, du réseau d'agents de liaison autochtones et de la révision de leur mandat au besoin.
- Favoriser l'égalité des femmes sur le marché du travail dans l'industrie de la construction, en milieu autochtone et dans toutes les sphères du développement nordique.
- Encourager la pleine participation des femmes par une offre aux familles et aux enfants vivant en milieu nordique de services adaptés à leurs besoins, notamment par des services de garde accessibles et de qualité.

Favoriser la persévérance scolaire et la réussite jusqu'au plus haut niveau et l'obtention d'une première qualification par un maximum de personnes, tant les jeunes que les adultes

La persévérance scolaire des étudiants est un élément crucial pour le développement du Nord québécois. La perspective d'obtenir de bons emplois devrait être en soi un encouragement puissant en faveur de la poursuite de leurs études sur le territoire du Plan Nord. Le taux de décrochage scolaire chez les jeunes des Premières Nations et des Inuit est toutefois en moyenne plus de trois fois supérieur à celui de l'ensemble du Québec. Les causes de ce phénomène sont variées et interreliées. Elles peuvent être liées à différentes difficultés d'apprentissage ou encore à l'école, à la famille et au milieu de vie. Il est également reconnu que la relation maître-élève est un des facteurs qui amène les jeunes à persévérer et à réussir.

Aussi, en ce qui concerne la population féminine, il importe d'assurer la pleine participation des femmes au marché du travail. La situation de pénurie de places en garderie peut cependant contribuer au décrochage scolaire des femmes ou à leur exclusion du marché du travail.

Il est également de première importance d'offrir des programmes et des services adaptés à la population adulte sur le territoire. Il faut que ces programmes et services permettent à ces clientèles, devenues adultes, d'élargir leurs compétences, leur expertise et leurs qualifications et d'accroître leur niveau de diplomation.

La participation à des études collégiales et universitaires est par ailleurs tributaire de la durée et de la qualité du parcours scolaire primaire et secondaire. Il importe de considérer le niveau de scolarité générale des familles et, par conséquent, la valorisation qui en est faite. L'intérêt pour les études collégiales et universitaires se cultive bien avant l'âge où un étudiant est sur le point d'y accéder.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Formation générale des adultes, professionnelle et technique

- Analyser la pertinence et, le cas échéant, regrouper les différentes commissions scolaires en formation professionnelle de manière à maximiser la formation d'une main-d'œuvre compétente pour le secteur minier ou les grands chantiers hydroélectriques.
- Accroître les services de soutien aux personnes autochtones en formation générale aux adultes et en formation professionnelle.

Formation collégiale et universitaire

- Entreprendre de concert avec les acteurs déjà présents sur le territoire une démarche d'identification des besoins actuels et prévisibles en matière de formation supérieure.
- Contribuer à la mise en place de mécanismes de coordination et de concertation régionaux des différents acteurs concernés sur le territoire du Plan Nord afin de répondre efficacement aux besoins.
- Soutenir les établissements dans l'élaboration et la mise en œuvre de formation et d'infrastructures.

Offre de service en loisir et en sport

- Bonifier les programmes actuels d'intervention en loisir et en sport.

Soutenir la poursuite des efforts entrepris en vue d'améliorer les services relatifs à la santé, aux services sociaux, à la justice et au logement

Les projets de grande envergure en milieu nordique sont susceptibles d'entraîner des retombées, tantôt positives, tantôt négatives, sur différents déterminants de la santé des citoyens.

Ces effets peuvent se faire sentir sur la santé physique ou mentale des individus, ainsi que sur leurs habitudes de vie ou leurs caractéristiques socioéconomiques. Ils peuvent également avoir une incidence sur les familles des travailleurs, sur la dynamique et la capacité des infrastructures des communautés près desquelles se réalisent les projets, sur l'organisation des systèmes de soins de santé et d'éducation ou encore sur la qualité de l'environnement. Par ailleurs, en raison de l'hétérogénéité historique et sociale du Nord ainsi que des caractéristiques propres à chaque projet, la nature et l'intensité des impacts varieront d'un projet à l'autre, mais également d'une communauté à l'autre. Il est donc essentiel de gérer collectivement ces impacts considérant que l'état de santé des populations du Nord québécois est généralement plus à risque qu'ailleurs au Québec.

On constate, en outre, des différences marquées entre les communautés nordiques, qu'elles soient locales ou autochtones, au chapitre de la vulnérabilité sociale et des capacités d'agir ou d'accueil. Toutes les communautés ne disposent pas de stratégies de développement social, de lutte contre la pauvreté ou de revitalisation.

Certaines communautés nordiques vivent d'importants problèmes sociaux, associés notamment à la consommation d'alcool et de drogues ou à la pratique de jeux de hasard et d'argent. Il est reconnu par l'ensemble des acteurs des communautés que les problèmes de dépendance sont interreliés. Ils agissent parfois comme facteurs prédisposants et aggravants, ou encore comme conséquences à l'ensemble des comportements à risque et aux problèmes sociaux observés dans les communautés. Certaines vivent également depuis plusieurs années une hausse de la criminalité.

Ces problèmes requièrent des interventions constantes de la part des services policiers et de justice ainsi que des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, et ce, dans un contexte de ressources humaines et de services limités sur le territoire.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX ET DE LA JUSTICE

Améliorer l'accès aux services de santé et services sociaux des clientèles du Nord

- En soutenant les régions dans les travaux visant l'actualisation de l'offre de services sociaux généraux;
- En mettant en œuvre des programmes destinés aux services aux jeunes et à leur famille;
- En consolidant le déploiement de l'offre de service en dépendances (alcool, drogues, jeux de hasard et d'argent);
- En facilitant le transfert des connaissances et de l'expertise relatives à ces priorités d'action aux intervenants des communautés autochtones qui le désirent;
- En renforçant l'accès aux soins de santé par la télésanté⁶.

⁶ Cette mesure est tributaire de l'amélioration des infrastructures de télécommunications (chapitre 6).

Anticiper les effets des projets de développement sur les communautés du Nord québécois

- En se dotant d'un outil de suivi des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord;
- En prévoyant une meilleure intégration de l'ensemble des enjeux de santé dans les procédures environnementales;
- En renforçant les compétences des ressources professionnelles au regard de l'analyse des impacts sur la santé.

Prévenir et intervenir en réponse aux problèmes sociaux prioritaires

- En assurant le déploiement de services dans le cadre d'approches concertées entre les différents partenaires, ministères et organismes en matière de sécurité publique, de justice, de santé, de services sociaux et d'affaires autochtones ainsi qu'avec les milieux autochtones;
- En intégrant des mesures qui tiennent compte des réalités des femmes autochtones en matière d'agression et d'exploitation sexuelles;
- En soutenant les communautés locales et autochtones du territoire du Plan Nord dans la lutte contre l'intimidation.

Consolider et améliorer l'offre de service en matière de justice

- En favorisant l'utilisation de moyens de télécommunications, comme la visioconférence.

La situation du logement

Au Nunavik, le manque criant de logements disponibles cause un surpeuplement dans plusieurs centaines de logements. Cette surpopulation se traduit par une détérioration accélérée des logements et l'exacerbation de certaines problématiques comme la propagation de maladies infectieuses. De plus, cette promiscuité peut favoriser l'incidence de problématiques sociales.

Le marché de l'habitation privée, qui est pourtant un générateur de richesse pour les individus et les communautés, est pour ainsi dire inexistant. La complexité et le coût élevé reliés à l'acquisition et à la construction d'habitations, la grande difficulté d'obtenir du crédit, l'inexistence d'un marché de revente et l'écart considérable entre le coût d'un logement social et celui de la propriété privée constituent les freins les plus importants au développement de ce marché.

À cet effet, la Société d'habitation du Québec a l'intention, en collaboration avec ses partenaires de l'habitation au Nunavik, de mettre en place un outil financier appelé Fonds de rachat. Ce fonds aura pour but de pallier l'absence d'un marché de revente de maisons privées. Il permettra ainsi de rassurer les acheteurs et les institutions financières, ce qui facilitera l'accès au crédit des résidents de la région. Il devrait constituer un outil temporaire qui sera en vigueur jusqu'à ce que le marché puisse se réguler lui-même.

La situation dans le reste du territoire du Plan Nord est différente, mais non moins préoccupante. En effet, la multiplication des projets miniers a donné lieu, dans certaines municipalités, à une véritable crise du logement. Le développement du Nord et l'arrivée de travailleurs peuvent donc avoir pour effet l'accroissement rapide de la demande pour le logement dans ces municipalités.

Par ailleurs, peu de ressources permettent à des personnes ayant des besoins particuliers comme les personnes âgées en perte d'autonomie, les salariés à revenus modestes, les personnes handicapées ainsi que les femmes victimes de violence, de trouver un logement répondant à leurs besoins.

Les coûts de construction élevés constituent également une problématique importante, qui a des effets directs sur la capacité d'instances régionales, par exemple celle du Nunavik, à augmenter le parc de logements existants.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE D'ACCÈS AU LOGEMENT

- Réviser les paramètres du Programme favorisant l'accession à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région Kativik pour s'assurer qu'il répond adéquatement aux besoins des résidents.
- Participer à l'effort de rattrapage pour répondre à la pénurie de logements par la construction de 90 logements additionnels au Nunavik :
 - 70 nouveaux logements sociaux, dont 10 bigénérationnels;
 - 20 nouvelles unités privées par l'entremise du Programme favorisant l'accession à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région Kativik.
- Maintenir les mesures d'aide à l'occupation du territoire visant à favoriser la construction de logements abordables pour des besoins spécifiques dans les régions situées au nord du 49^e parallèle, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.
- Mettre en place des outils financiers permettant d'assurer la disponibilité d'un crédit hypothécaire adéquat pour les résidents de la région Kativik ainsi que la stabilité de la valeur des immeubles, notamment un fonds de rachat.

- Stimuler la construction de logements privés dans les régions hors Nunavik par l'entremise du programme Logement abordable Québec – volet privé qui vise à favoriser la réalisation de logements locatifs à prix modique pour des ménages à revenu moyen, et ce, dans les municipalités qui connaissent un très faible taux d'inoccupation des logements locatifs.
- Mettre en place un laboratoire sur l'habitat nordique afin de stimuler la recherche sur des enjeux associés à l'habitation nordique, ce qui se traduira par des projets spécifiques.

Privilégier les ententes de développement culturel comme moyen d'action auprès des communautés nordiques

Avec le déploiement du Plan Nord, les populations nordiques sont appelées à connaître un développement économique considérable au cours des prochaines années. Les nations autochtones et les communautés locales souhaitent que leur culture et leur identité profitent également de ce développement.

Dans cet esprit, il convient de mettre en place des outils qui permettront aux différentes cultures locales et autochtones d'assurer leur pérennité et d'accroître le soutien au développement culturel et son appropriation par les jeunes. Le rôle de la jeunesse est central pour régénérer ces cultures, éviter un processus de folklorisation, favoriser son inscription dans la modernité et soutenir son ouverture, tant à l'échelle québécoise qu'internationale.

Avec leurs cultures dynamiques et vivantes, les communautés locales et autochtones expriment et illustrent leur nordicité.

En conservant leur culture vivante, les communautés visées par le Plan Nord pourront construire une relation forte avec le reste du Québec qui tient compte de leur identité. Il est aussi nécessaire de mettre à la disposition des communautés autochtones des outils qui leur permettront de préserver la vitalité de leur langue qui se situe au cœur de leur identité culturelle. La survie et la transmission de la langue maternelle aux générations futures sont des préoccupations considérées comme vitales par les communautés autochtones.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- Signer ou bonifier des ententes de développement culturel avec les nations autochtones et les partenaires nordiques.
- Participer à la mise en place d'espaces culturels pour préserver, développer et diffuser la culture, les arts et le patrimoine à l'intérieur d'équipements multifonctionnels.
- Favoriser les artistes du Nord dans l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.
- Poursuivre la modulation des programmes et des services afin de permettre un accès à la culture aux partenaires nordiques.
- Accompagner les populations autochtones pour reconnaître, protéger et mettre en valeur leurs langues.
- Élaborer et adopter un plan d'action pour mettre en valeur le patrimoine culturel nordique.
- Favoriser les échanges culturels au niveau international afin de contribuer au rayonnement des cultures autochtones.

Assurer la sécurité sur le territoire du Plan Nord

Le développement du Nord québécois aura des impacts qui se traduiront notamment par une augmentation des risques en matière de sécurité publique et civile, ce qui nécessitera le déploiement de programmes, de mesures et d'interventions particulières de la part des ministères et organismes concernés. Il y aura lieu, notamment, d'assurer une prestation policière adaptée aux réalités nordiques.

De même, le territoire du Plan Nord n'est pas à l'abri des phénomènes naturels ou anthropiques qui menacent la vie des gens, compromettent leur sécurité ou, plus généralement, affectent de façon importante le cours normal des activités de la collectivité où ils surviennent. Le développement du nord du Québec entraînera la construction d'infrastructures et une présence humaine accrue dans les régions nordiques. Ces changements peuvent également être des facteurs importants de l'accroissement de certains de ces risques en augmentant la probabilité d'occurrence de divers aléas ou en accentuant leurs conséquences. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle prend place dans un contexte où les communautés nordiques et les infrastructures essentielles sont exposées à des risques susceptibles d'être exacerbés par les changements climatiques.

Or, l'absence ou la rareté de liens routiers et autres infrastructures, ainsi que les distances impliquées, font en sorte qu'il est plus difficile d'intervenir lors de situations d'urgence liées à des feux de forêt ou à d'autres cas de sinistres naturels ou anthropiques. C'est pourquoi l'offre de service en sécurité publique auprès des communautés nordiques doit s'ajuster pour répondre aux nouveaux besoins générés par la mise en œuvre du Plan Nord. Une culture de sécurité civile devra être développée, tablant sur la prévention et la préparation afin de minimiser les impacts de sinistres naturels ou anthropiques. Une attention particulière devra être portée à la formation adéquate des répondants de première ligne (communautés et générateurs de risques) lors de tels événements. Les plans de sécurité civile devront être harmonisés entre les différents intervenants.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- Adopter une approche de gestion intégrée des risques relatifs aux feux de forêt.
- Se doter de programmes et d'outils adaptés aux nouveaux besoins générés par le Plan Nord afin de réduire les risques et d'intervenir rapidement et efficacement lors de situations d'urgence.
- Assurer une veille sur les régions et les communautés locales et autochtones concernant les enjeux stratégiques et opérationnels touchant la sécurité publique et la desserte policière.
- Soutenir et conseiller les communautés locales et autochtones sur la mise en place de mesures visant la prévention et la préparation à l'intervention lors de sinistres ainsi que le rétablissement après sinistre.



Jeune Innue.
Photo: Marc Tremblay



5. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les objectifs à l'horizon 2035

Afin de protéger l'environnement et de conserver la biodiversité du Nord, le Plan Nord vise trois grands objectifs dont les éléments sont étroitement liés, soit :

- Consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- Améliorer les connaissances sur les milieux physique et écologique du territoire afin de cibler les mesures de conservation les plus appropriées et de caractériser les potentiels de développement;
- Assurer des processus d'évaluation environnementale efficaces.

Les interventions prioritaires 2015-2020

Avoir atteint, d'ici 2020, sur le territoire du Plan Nord une superficie de 20 % d'aires protégées

Le Plan Nord renouvelé est l'occasion d'établir et de préciser les mesures de conservation qui visent 50 % du territoire situé au nord du 49^e parallèle à l'abri d'activités industrielles dont celle consacrée à l'établissement d'aires protégées.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ce vaste territoire encore peu connu et fragile est en évolution, notamment sous l'effet des changements climatiques. Afin de parer aux difficultés en résultant, le gouvernement continuera de collaborer avec ses partenaires nordiques et scientifiques pour l'élaboration de solutions visant l'adaptation aux changements climatiques.

Dans cette optique, le gouvernement du Québec vise d'ici 2020 à ce que 20 % du territoire du Plan Nord soit constitué d'aires protégées, dont au moins 12 % en forêt boréale au nord du 49^e parallèle. Des démarches sont d'ailleurs déjà en cours afin de constituer des aires protégées dans le bassin de la rivière Kovik et dans le bassin de la rivière Broadback. Il vise également à mettre en place un mécanisme d'affectation prioritaire du 30 % résiduel du territoire à l'abri d'activités industrielles. Cette dernière partie du territoire sera vouée à la protection de l'environnement à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement.

Caractériser le territoire afin de cibler les mesures de conservation les plus appropriées

La planification d'activités de conservation sur 50 % du territoire nordique à l'abri d'activités industrielles doit s'appuyer sur une connaissance approfondie du territoire par des mesures :

- D'amélioration des connaissances géophysiques et écologiques, incluant les connaissances sur la faune, la flore et les écosystèmes qui sont nécessaires afin de déterminer les mesures de conservation les plus appropriées et de caractériser les potentiels de développement;
- De réalisation d'exercices particuliers d'intégration des variables écologiques par l'utilisation d'outils adaptés dont les planifications écologique et territoriale là où des développements importants sont envisagés et là où la fragilité des territoires est plus grande au regard des développements potentiels.

Poursuivre le développement des parcs nationaux à l'intérieur de la cible d'aires protégées

Depuis les dix dernières années, trois parcs nationaux ont été créés au Nunavik :

- Le parc national des Pingualuit;
- Le parc national Kuururjuaq;
- Le parc national Tursujuq.

Le gouvernement entend poursuivre la démarche d'implantation de parcs nationaux dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Nord. Des travaux sont en cours pour trois grands projets, soit :

- Le projet de parc national Ulittaniujalik au Nunavik;
- Le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, qui sera créé en partenariat avec la Nation crie de Mistissini;
- Le projet de parc national Assinica, qui est développé en collaboration avec les quatre communautés cries concernées.

Assurer des processus d'évaluation environnementale efficaces

En matière de protection de l'environnement, le gouvernement continuera à agir en conformité avec les conventions, les lois, les règlements et les diverses ententes spécifiques relatives à l'environnement qui s'appliquent sur le territoire du Plan Nord tout en respectant ses obligations constitutionnelles en matière de consultation des Autochtones.

Il verra à ce que les projets de développement se réalisent au terme d'analyses environnementales rigoureuses et respectueuses des processus en place et des populations concernées, en privilégiant une approche d'accompagnement-conseil.

Il agira par ailleurs avec efficacité, diligence et rigueur en ce qui concerne toutes les autorisations préalables de projets de développement ou d'aménagement et appliquera les mécanismes de contrôle requis. Des initiatives concrètes seront mises en place pour améliorer la transparence et le déroulement de ces processus afin qu'ils soient plus efficaces.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

- Consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité, soit :
 - Une superficie de 20 % d'aires protégées d'ici 2020 sur le territoire du Plan Nord, dont au moins 12 % en forêt boréale au nord du 49^e parallèle;
 - La mise en place d'un mécanisme d'affectation prioritaire du 30 % résiduel du territoire à des fins autres qu'industrielles.
- Améliorer les connaissances géophysiques et écologiques du territoire.
- Élaborer et réaliser des exercices de planification écologique et de valorisation de l'information écologique dans la prise de décision.
- Améliorer les processus de consultation publique sur le plan de la transparence et de l'accessibilité par le recours aux nouvelles technologies et au développement des outils de communications.
- Poursuivre le développement des parcs nationaux.

Carte 5 - Le territoire d'application visé par le 50 %* -
Portrait actuel des aires protégées (mars 2015)





6. LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

L'environnement d'affaires et les mesures de soutien financier mis en place par le gouvernement contribueront à créer les conditions favorables pour attirer les investissements privés dans le nord du Québec. Toutefois, l'étendue du territoire, l'isolement des communautés, le manque de liens entre le nord et le sud du Québec et l'ouverture vers les marchés extérieurs sont autant d'enjeux qui peuvent limiter le développement du Nord.

Faciliter l'accès au territoire

Qu'il s'agisse de ports, de chemins de fer, d'aéroports ou de routes, ces infrastructures et leur développement stratégique à long terme sont la clé de voûte du déploiement du Plan Nord. Bien que ce territoire comporte déjà des avantages stratégiques indéniables en matière d'infrastructures de transport, le défi en matière d'accès au territoire est double :

- le réseau actuel vieillit et nécessite des interventions majeures pour en assurer la réfection et la pérennité;
- les différents modes de transport doivent s'inscrire à l'intérieur d'un réseau stratégique et cohérent pour assurer la mise en valeur du potentiel économique du Nord et une desserte adéquate des populations nordiques.

Le gouvernement, par l'intermédiaire de la Société du Plan Nord et avec la collaboration du ministère des Transports du Québec, coordonnera l'élaboration et la concrétisation d'un plan global et intégré des différents modes de transport sur le territoire du Plan Nord. Pour ce faire, il sollicitera la collaboration et la participation des ministères et des organismes publics concernés, des instances régionales, dont la Société de développement de la Baie-James, des nations autochtones et des entreprises déjà présentes sur le territoire ou en voie de l'être.

Cette démarche sera effectuée en fonction d'une approche d'intégration multimodale en privilégiant l'amélioration des infrastructures de transport existantes pour en accroître la capacité et l'efficacité tout en minimisant l'empreinte environnementale. Elle permettra également d'identifier la nature et les caractéristiques des infrastructures complémentaires à mettre en place pour assurer une desserte optimale des territoires nordiques.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE TRANSPORT

- Assurer la pérennité des infrastructures maritimes au Nunavik.
- Assurer l'accessibilité et accroître la capacité du port de Sept-Îles pour répondre aux besoins des compagnies minières.
- Assurer l'augmentation de la capacité et de l'efficacité de la desserte ferroviaire entre la fosse du Labrador et le port de Sept-Îles pour répondre aux besoins des compagnies minières.
- Poursuivre l'amélioration des aéroports nordiques.

- Assurer un réseau routier pérenne, sécuritaire et adapté aux caractéristiques du territoire nordique :
 - En définissant une stratégie gouvernementale de financement pour le prolongement de la route 138 et pour l'amélioration de la route 389;
 - En assurant un financement adéquat des travaux d'entretien et de réparation de la route de la Baie-James;
 - En entreprenant les travaux de réparation de la route reliant Schefferville à Kawawachikamach;
 - En établissant un nouveau statut de route nordique doté de normes adaptées au contexte particulier du Nord.
- Élaborer des politiques et directives relatives à la planification, au financement, au déploiement et au partage de l'utilisation des infrastructures de transport sur le territoire du Plan Nord.
- Poursuivre les réflexions sur les perspectives économiques liées au développement d'infrastructures stratégiques multimodales dans le Nord-du-Québec.

Améliorer les infrastructures de télécommunications

L'accès aux technologies numériques est primordial pour assurer le développement socioéconomique du territoire, la sécurité et le bien-être des populations nordiques, que ce soit sur le plan des services de santé, d'éducation, de justice ou autres offerts par le gouvernement et les entreprises. Le développement et la disponibilité des technologies de télécommunications sont également des éléments essentiels à l'attraction et au maintien des travailleurs et des entreprises en région éloignée.

Bien que plusieurs projets en matière de télécommunications aient pris forme ou aient continué d'évoluer sur le territoire du Plan Nord au cours des dernières années, il reste encore plusieurs besoins à combler.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Réaliser un plan directeur d'un réseau de télécommunications par fibre optique desservant l'ensemble du territoire du Plan Nord selon une planification intégrée à partir des projets suivants :
 - Projet Nunavik (Inuit) : effectuer une étude de faisabilité et de préparation de devis techniques sur l'implantation d'un réseau de fibre optique et satellitaire;
 - Projet du Réseau de communications Eeyou (Cris) : ajouter les communautés d'Eastmain, de Waskaganish et potentiellement de Whapmagoostui au réseau de fibre optique;
 - Projet dans la région de Schefferville (Naskapis) : élaboration, planification et réalisation d'un projet de fibre optique de Labrador City à Schefferville.
- Améliorer le réseau Internet haute vitesse de la Basse-Côte-Nord.

Accroître la connaissance scientifique et son application

Le développement nordique et les transformations qui s'opèrent sur le territoire du Plan Nord soulèvent une multitude d'enjeux qui interpellent le milieu de la recherche et de l'innovation. Les besoins en recherche ainsi qu'en acquisition de données et de connaissances scientifiques sont présents dans l'ensemble des volets du Plan Nord. Ces informations sont nécessaires pour assurer une planification efficace des interventions dans le respect du milieu. Une bonne connaissance dans les domaines social, économique et environnemental est essentielle pour mettre en valeur de façon durable le plein potentiel du Nord, le protéger et l'habiter.

Le gouvernement soutiendra à cette fin la création de l'Institut nordique du Québec, un projet phare répondant étroitement à cet objectif en assurant un équilibre de chacune des dimensions, sociale, économique et environnementale. L'Institut mettra au service du développement durable du Nord différentes expertises en sciences naturelles, sociales, de la santé et en génie regroupées dans un centre de recherche et d'innovation interdisciplinaire et interinstitutionnel, avec la participation notamment de l'Université Laval, de l'Université McGill et de l'Institut national de recherche scientifique. Ce centre sera situé sur le campus de l'Université Laval, à Québec. Il aura également des assises sur le territoire du Plan Nord.

Avec l'Institut nordique du Québec, il sera possible de déployer, à terme, de nombreuses plateformes de recherche et de transfert technologique qui intégreront les savoirs autochtones et répondront aux besoins des parties prenantes, soit les communautés du Nord, les gouvernements et le secteur privé. L'Institut collaborera étroitement avec les autres établissements de recherche et les équipes présentes sur le territoire québécois et canadien, tels que les centres collégiaux de transfert de technologie et les services autochtones. L'Institut constituera ainsi un important facteur d'attraction pour les meilleurs talents sur le plan scientifique et technologique, une source d'innovation sociale et technologique ainsi qu'un levier économique durable. Le Québec pourra de cette manière se positionner comme un chef de file national et international en matière de recherche nordique.

L'innovation est le principal levier de productivité et de développement économique et social. Elle se retrouve dans tous les secteurs et dans tous les domaines d'activité. Aussi, la capacité à relever les défis en lien avec le Plan Nord dépendra de la capacité à innover et à mettre en commun les forces de l'ensemble des acteurs en innovation qu'ils soient institutionnels ou privés, au Québec ou à l'international.

PRIORITÉ D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

Soutenir la création de l'Institut nordique du Québec et appuyer les autres partenaires de recherche concernés.

Assurer la promotion du Plan Nord au Canada et à l'étranger

Le succès de la mise en œuvre du Plan Nord implique de s'assurer que les relations intergouvernementales seront conduites en collégialité et de manière coordonnée afin de faire valoir et de défendre les intérêts du Québec.

Tous les efforts seront déployés par les ministères et organismes concernés, avec le concours du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, pour améliorer la collaboration entre le gouvernement du Québec, les gouvernements des autres provinces et des territoires et le gouvernement fédéral concernant les dossiers nordiques. Une telle démarche contribuera à réaliser les perspectives de développement sur le territoire visé par le Plan Nord. La participation notamment financière du gouvernement fédéral dans la relance du Plan Nord est essentielle dans certains domaines prioritaires.

La participation du Québec à divers forums intergouvernementaux, dont celui des ministres responsables du développement du Nord, permettra pour sa part de partager de l'information, les meilleures pratiques et l'expertise sur divers enjeux qui concernent le développement du Nord.

Par ailleurs, le Plan Nord s'inscrit dans un environnement mondial extrêmement compétitif, particulièrement avec la fluctuation des prix des ressources naturelles, où les États et gouvernements du monde rivalisent pour attirer des investisseurs étrangers et de la main-d'œuvre qualifiée. Dans ce contexte, la concertation entre les acteurs ainsi que les activités de représentation, de prospection et de promotion internationale se révèlent essentielles à l'atteinte des objectifs visés par le Plan Nord.

Ainsi, le gouvernement du Québec, sous l'égide du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, réalisera une vaste campagne de promotion internationale soutenue et originale, fondée sur les avantages comparatifs uniques d'un projet de cette envergure.



Amundsen.
Photo : Gérald Darnis/ArcticNet



7. UN CADRE DE MISE EN ŒUVRE FONDÉ SUR LE PARTENARIAT

Afin d'assurer la mise en œuvre du Plan Nord, le gouvernement entend se donner une structure de gouvernance adaptée aux objectifs qu'il poursuit et s'assurer de son acceptabilité sociale par les communautés locales et autochtones.

La Société du Plan Nord

Le gouvernement a adopté le 4 décembre 2014 la Loi sur la Société du Plan Nord. En vertu de la Loi, la Société constitue l'instance clé du déploiement des diverses composantes du Plan Nord. Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations relatives au Plan Nord telles que définies par le gouvernement, et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

La Société a également comme mandat :

- de coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, de les implanter ou de les exploiter, seule ou en partenariat, notamment à titre de transporteur ferroviaire;
- d'accompagner et d'appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaires, sociaux et économiques, notamment;
- de réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire ou d'y contribuer;
- de contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- de contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire du Plan Nord, conformément aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec en matière de commerce;
- de conseiller le gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumettra;
- de mettre en place des antennes au Nunavik, en Eeyou Istchee Baie-James, sur la Côte-Nord et au Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'assurer des liens continus, fonctionnels et efficaces avec les clientèles;
- de mettre en place un Bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises les besoins en biens et services des donneurs d'ordres à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord.

L'Assemblée des partenaires

La Loi prévoit également que la Société du Plan Nord est appuyée dans sa démarche par l'Assemblée des partenaires, dont les membres sont nommés de telle manière qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés. Elle a pour fonction de donner son avis à la Société et au ministre responsable sur toute question que la Société lui soumet en rapport avec sa mission et ses activités. Elle peut également, de sa propre initiative, donner des avis et faire des recommandations.

Une collaboration constante et étroite avec les ministères et organismes gouvernementaux

La Société du Plan Nord jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Plan Nord. Elle coordonnera le développement du territoire et la mise en place de mesures économiques, sociales et environnementales, et ce, en étroite collaboration avec les ministères et les organismes concernés dont plusieurs disposent déjà d'outils de concertation.

La Société du Plan Nord contribuera ainsi à une meilleure coordination des activités de tous les organismes gouvernementaux au nord du Québec, et ce, au bénéfice des principales clientèles et des citoyens du Québec. Il convient de souligner à cet égard que la Société de développement de la Baie-James, qui a été instaurée au début des années 1970, poursuivra ses activités actuelles et sera impliquée à titre d'antenne de la Société du Plan Nord.

Les arrimages particuliers : Secrétariat aux affaires autochtones, Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime et Investissement Québec

Le Secrétariat aux affaires autochtones, le Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime et Investissement Québec sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Plan Nord. L'objectif visé par le gouvernement à cet égard est de s'assurer de la complémentarité des mandats et des actions de tous ces organismes avec la Société du Plan Nord.

En raison de son mandat spécifique et de son rôle horizontal, le Secrétariat aux affaires autochtones demeure le principal interlocuteur auprès des communautés autochtones du Nord québécois. Il constitue la porte d'entrée à privilégier dans le respect de son mandat. Il assume également la coordination et la mise en œuvre des ententes et des conventions signées entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones des territoires nordiques.

On constate que les entreprises ont de plus en plus conscience que leurs projets d'investissement ne peuvent se concrétiser sans une certaine assurance de leur acceptabilité sociale. Par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement peut jouer un rôle déterminant à cet égard auprès des communautés autochtones, notamment en favorisant la signature d'ententes sur les répercussions et les avantages entre les promoteurs de projets et les communautés autochtones.

Le Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime veillera pour sa part à favoriser le développement de l'activité portuaire du Québec et notamment du Nord québécois en s'inscrivant dans la dynamique de déploiement du Plan Nord. Il a la responsabilité, entre autres, de garantir la complémentarité des infrastructures routières et ferroviaires avec

les différents projets de développement portuaire en contribuant à la création de liens intermodaux. Il favorisera, entre autres, un transport plus sécuritaire et plus écologique des marchandises.

Enfin, Investissement Québec, en plus d'être au service des entreprises d'ici, exerce un rôle d'accompagnement continu auprès des entreprises internationales qui souhaitent s'implanter ou prendre de l'expansion au Québec. Ses démarches favoriseront les investissements privés et l'attraction d'entreprises sur le territoire du Plan Nord, en faisant valoir les nombreux avantages que le Québec offre en matière de mise en valeur de ses ressources naturelles et de savoir-faire.

La Société du Plan Nord établira donc des liens particuliers avec ces organisations de façon à optimiser les retombées socioéconomiques pour le Nord et toutes les régions du Québec.

Les structures de concertation

Tout au long de la démarche qui a conduit à la réalisation de la version initiale du Plan Nord, les populations locales ainsi que les Premières Nations concernées et les Inuit ont exprimé le souhait de participer pleinement à son élaboration et à sa réalisation à titre de partenaires, selon un cadre respectueux de leurs aspirations et de leur propre réalité.

En fait, le Plan Nord ne saurait exister en dehors d'un partenariat étroit avec les communautés qui habitent cet immense territoire et du respect des priorités de développement qu'elles se sont données.

La poursuite du dialogue avec les partenaires des territoires nordiques témoigne de la volonté ferme du gouvernement de maintenir et de renforcer la relation privilégiée et dynamique qu'il a établie avec le milieu, et tout particulièrement avec les Autochtones.

Sous la coordination du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement du Québec entend également poursuivre la mise sur pied de tables nationales autochtones. Chacune des nations, crie, naskapie, innue et inuite, pourra ainsi bénéficier d'un espace de discussions adapté à ses besoins et à ses aspirations.

Les territoires du Plan Nord

La stratégie de relance du Plan Nord présente une vision renouvelée, des orientations et une gouvernance actualisées qui s'appliquent à l'ensemble du territoire du Plan Nord et qui concerne aussi l'ensemble du Québec en tant que levier de développement économique.

Sa mise en œuvre doit toutefois être modulée, et les interventions qui en découlent adaptées, en réponse aux besoins spécifiques des populations, à l'expression de leurs visions ainsi que des caractéristiques des territoires du Plan Nord :

- Nunavik;
- Eeyou Istchee–Baie-James;
- Côte-Nord;
- Nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À cet égard, des rencontres ont eu lieu dans chacun des territoires du Plan Nord avec les nations autochtones ainsi qu'avec des représentants de la société civile, d'associations, de même qu'avec des regroupements du milieu des affaires et des groupes environnementaux. Ces rencontres ont permis d'identifier des préoccupations qui font appel à des interventions diversifiées et adaptées selon les territoires, les populations et les secteurs d'activité sur le territoire du Plan Nord.

Le déploiement de la Société du Plan Nord avec ses antennes dans chacun des territoires visés permettra d'ailleurs de répondre à un besoin identifié par l'ensemble des intervenants rencontrés en assurant des liens continus, fonctionnels et efficaces avec les clientèles.

De plus, le gouvernement tiendra compte des planifications existantes et en cours réalisées sur le territoire par les communautés concernées.



8. LE CADRE FINANCIER

Avec la relance du Plan Nord, des investissements importants viendront soutenir les projets de développement en cours et à venir au nord du 49^e parallèle.

Afin de mettre en place les conditions nécessaires pour favoriser le développement et l'accès au territoire, le gouvernement, par l'entremise de la Société du Plan Nord, mettra à profit les sommes mises à sa disposition par le Fonds du Plan Nord, lesquelles sont estimées à 356,7 millions de dollars sur l'horizon 2015-2020.

Ces sommes, combinées aux contributions des différents ministères et organismes et des partenaires, permettront au gouvernement de soutenir, au cours des cinq prochaines années, des interventions totalisant 1,340 milliard de dollars, soit :

- 914,2 millions de dollars en investissements pour la réalisation de projets d'infrastructures stratégiques;
- 425,4 millions de dollars en dépenses pour la mise en œuvre d'initiatives prioritaires et l'administration de la Société du Plan Nord.

En y ajoutant les mesures entièrement financées par les différents ministères et organismes et leurs partenaires, les interventions réalisées sur le territoire du Plan Nord totaliseront près de 2 milliards de dollars sur l'horizon 2015-2020. À ces sommes s'ajouteront des investissements substantiels provenant du secteur privé.

Des contributions du gouvernement fédéral pourront venir bonifier les enveloppes disponibles.

LE FONDS DU PLAN NORD

Un Fonds consacré au développement du Nord

Le Fonds du Plan Nord est un fonds spécial affecté au financement des activités de la Société du Plan Nord qui concernent le soutien financier d'infrastructures stratégiques, de mesures favorisant le développement du territoire du Plan Nord, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances ainsi que le financement de mesures vouées à la protection de ce territoire et de mesures sociales visant notamment à répondre aux besoins des populations qui y habitent.

Les revenus du Fonds du Plan Nord

Les revenus du Fonds proviennent principalement d'une dotation annuelle établie à partir des retombées fiscales découlant des projets d'exploitation des ressources naturelles et de ceux d'infrastructures publiques réalisés sur le territoire du Plan Nord. S'y ajoutent notamment une contribution annuelle d'Hydro-Québec, actuellement fixée à 10 millions de dollars, ainsi que des revenus de placements.

Une dotation révisée annuellement

La dotation du Fonds est révisée annuellement afin de tenir compte de l'évolution des projets entrepris sur le territoire du Plan Nord et des retombées fiscales qui en découlent.

Cette approche, qui tient compte de l'activité économique générée au nord du 49^e parallèle, permet au gouvernement d'arrimer le rythme de ses interventions destinées à mettre en valeur le Nord québécois avec l'évolution des projets en cours ou en développement sur le territoire.

Le Fonds du Plan Nord sur un horizon de 25 ans

Pour le suivi du bilan financier du Fonds du Plan Nord, le gouvernement retient un horizon progressif de 25 ans. Le choix d'un tel horizon permet au gouvernement de planifier adéquatement l'utilisation des sommes au Fonds du Plan Nord, considérant que certains projets nécessiteront des dépenses s'échelonnant, parfois, sur plusieurs dizaines d'années.

Ainsi, sur un horizon de 25 ans, la dotation du Fonds est estimée, à elle seule, à plus de 2,2 milliards de dollars. En y ajoutant les contributions annuelles d'Hydro-Québec et les revenus d'autres sources, le Fonds du Plan Nord devrait bénéficier, au total, d'une enveloppe de près de 2,7 milliards de dollars.

Ces sommes transiteront par la Société du Plan Nord et seront utilisées conformément aux objectifs et priorités précisés à ses plans stratégiques en lien avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord.

Tableau 1 - Cadre financier du Fonds du Plan Nord – 2015-2016 à 2019-2020 (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total 5 ans ⁽¹⁾	Horizon 25 ans
Revenus	88,7	85,3	88,5	78,4	84,4	425,4	2 686,1
Dépenses	81,5	80,6	77,2	61,4	76,6	377,2	2 684,8
- Contributions à la Société du Plan Nord ⁽¹⁾	78,8	73,1	71,8	58,9	74,2	356,7	2 648,8
- Autres dépenses	2,8	7,5	5,4	2,5	2,4	20,6	36,0
SOLDE	7,2	4,7	11,4	17,0	7,9	48,2	1,3

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme et leur différence peuvent ne pas correspondre aux montants indiqués.

(1) Le solde prévu au cours des cinq prochaines années sera conservé au Fonds du Plan Nord et utilisé pour soutenir les engagements à long terme qui découleront des projets d'infrastructures en cours de réalisation.

Sur un horizon de 25 ans, le Fonds du Plan Nord devrait générer des dépenses comparables à ses revenus anticipés, de l'ordre de 2,7 milliards de dollars. Ces dépenses seront notamment destinées à soutenir les engagements à long terme découlant des projets d'infrastructures en cours et à venir et des mesures amorcées depuis 2011, à hauteur de 751,7 millions de dollars.

Le financement de mesures et de projets d'infrastructures pourra être bonifié advenant une hausse de l'enveloppe disponible au Fonds du Plan Nord, laquelle est fonction de l'activité économique au nord du 49^e parallèle.



Chemin de fer de plus de 400 km reliant la mine de Mont-Wright aux installations portuaires de Port-Cartier.
Photo: ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.

Des interventions au bénéfice des populations locales et autochtones et de l'ensemble des Québécois

Depuis la création du Fonds du Plan Nord, en juin 2011, plusieurs mesures et projets d'infrastructures ont été réalisés ou amorcés dans le cadre du Plan Nord.

Pour financer ces initiatives à partir du Fonds, des sommes totalisant 454,3 millions de dollars ont été dépensées ou sont engagées ou réservées pour les cinq prochaines années.

Par rapport au cadre financier initial du Plan Nord, qui prévoyait que les interventions financées à partir du Fonds du Plan Nord totaliseraient 900,6 millions de dollars sur cinq ans, il se dégage une marge de manœuvre puisque certaines initiatives ne se sont pas concrétisées⁷.

Avec la relance du Plan Nord, cette marge de manœuvre offre au gouvernement l'occasion de s'assurer de la meilleure allocation des enveloppes disponibles en fonction des objectifs et des priorités d'action pour le développement du Nord québécois.

Ainsi, au cours des cinq prochaines années, la Société du Plan Nord, par l'entremise des ressources financières mises à sa disposition à partir du Fonds du Plan Nord, contribuera au financement de nouvelles initiatives prioritaires sur le territoire.

Tout comme les mesures et projets d'infrastructures déjà réalisés ou amorcés sur le territoire, ces nouvelles initiatives profiteront aux communautés locales et autochtones. Elles généreront également des retombées importantes pour l'ensemble de la population du Québec, contribuant ainsi à assurer le succès de la relance du Plan Nord.

LE FONDS D'INITIATIVES DU PLAN NORD

Le Fonds d'initiatives du Plan Nord vise à soutenir la concrétisation de projets novateurs et structurants s'inscrivant dans le cadre de la relance du Plan Nord.

Doté d'une enveloppe annuelle de 2 millions de dollars, le Fonds offre à la Société du Plan Nord la souplesse nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de projets novateurs et structurants.

Les interventions du Fonds d'initiatives du Plan Nord s'inscrivent en complémentarité avec les programmes actuellement en place. L'enveloppe annuelle de 2 millions de dollars permettra de financer des projets ayant des besoins spécifiques, auxquels l'offre actuelle ne peut répondre, ou nécessitant une aide financière additionnelle.

⁷ Le cadre financier initial du Plan Nord prévoyait, sur la période 2011-2016, des interventions totalisant 1,625 milliard de dollars financées par les contributions du Fonds du Plan Nord et celles des ministères et organismes et des partenaires.



CONCLUSION

En relançant le Plan Nord, le gouvernement franchit une étape stratégique dans la poursuite de la démarche qu'il a amorcée en 2011 pour assurer le développement harmonieux et durable du Nord québécois.

Fort d'une vision actualisée et d'une approche originale, le gouvernement sera en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en vue de mettre en valeur le potentiel économique du Nord au profit de l'ensemble du Québec, d'assurer le mieux-être des populations locales et autochtones ainsi que de protéger l'environnement et de conserver la biodiversité de ce vaste territoire.

La réalisation des objectifs du Plan Nord prend appui sur un plan d'action qui implique une démarche concertée des différents ministères et organismes gouvernementaux et une participation active des partenaires du milieu. Ce plan identifie un ensemble d'actions prioritaires qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Elles permettront de remettre en place un contexte propice au développement minier du Nord québécois, de diversifier et de valoriser ses ressources forestières, de poursuivre la mise en valeur de son potentiel énergétique, d'accroître les retombées socioéconomiques des activités fauniques, d'y promouvoir le tourisme et d'y élaborer un modèle bioalimentaire basé sur une exploitation écoresponsable des produits locaux.

La population locale et autochtone profitera au premier chef des retombées de ces actions en plus de bénéficier de la mise en place d'une série de mesures adaptées à la réalité nordique en matière d'éducation, de santé, de services sociaux et de justice, de sécurité publique, d'accès au logement et de développement culturel.

Des interventions prioritaires seront également mises en avant dans le but de protéger l'environnement et de conserver la biodiversité du territoire notamment grâce à l'établissement d'aires protégées et de parcs nationaux. Les projets de développement continueront d'être soumis à des processus d'évaluation environnementale efficaces.

Des mesures concrètes sont également prévues dans le plan d'action 2015-2020 en vue de créer des conditions favorables pour attirer les investissements privés dans le nord du Québec. Ainsi, un ensemble d'interventions prioritaires permettront de faciliter l'accès au territoire, d'améliorer les infrastructures de télécommunications, d'accroître les connaissances scientifiques sur le milieu nordique et d'assurer la promotion du Plan Nord au Canada et à l'étranger.

La mise en œuvre de ces actions sera coordonnée par la Société du Plan Nord qui s'assurera notamment d'une concertation constante et étroite avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés. La Société agira, entre autres, en complémentarité avec le Secrétariat aux affaires autochtones, le Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime et Investissement Québec, lesquels sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Plan Nord. Elle poursuivra également le dialogue étroit qui a été établi avec les partenaires des territoires nordiques.

Enfin, un fonds spécial, le Fonds du Plan Nord, soutiendra le financement des infrastructures stratégiques ainsi que des mesures sociales et des interventions liées à la protection et au développement du territoire. Le Fonds, qui pourra être bonifié en fonction de l'évolution économique du territoire du Plan Nord, constituera un incitatif financier de premier plan pour permettre le développement et la mise en valeur des territoires du Nord québécois, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec et des générations à venir.



Québec 